

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (*service incendie*), **séance du 15 février 2017**, tenue à Sainte-Sophie-de-Lévrard à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	M. Yves Desrochers, représentant
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Yves Tousignant, maire

et tous formant quorum

Ne sont pas représentées :

Bécancour
Sainte-Françoise
Saint-Sylvère

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sébastien Demers, directeur adjoint du service incendie
M. Guy Lemieux, agent en prévention du service incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable du service incendie

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté et la réunion ouvre à 20h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

**RÉSOLUTION # 2017-02-39
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2016
 - 4.1 Suivi au procès-verbal
5. FINANCES – SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des encaissements et déboursés
 - 5.2 Modification du taux de location de caserne pour 2017
 - 5.3 Réalisation budget 2016
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DU DIRECTEUR-ADJOINT
 - 7.1 Suivi des interventions
 - 7.2 Tests de pompes annuels
 - 7.3 Suivi et entretien des camions
 - 7.4 Protocole d'entente pompier – achat de manteaux
 - 7.5 Rencontre MRC du Granit
 - 7.6 Point d'information-Mémo
8. RAPPORT DE L'AGENT EN PRÉVENTION INCENDIE
 - 8.1 Mot de remerciement
 - 8.2 Suivi des visites de conseils municipaux
 - 8.3 Planification annuelle des tâches
9. RESSOURCES HUMAINES
 - 9.1 Conditions salariales pour l'agent en prévention incendie
 - 9.2 Démission de pompiers
 - 9.3 Pratiques annuelles des pompiers
 - 9.4 Entretien des casernes – modification de la structure des entretiens

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

10. PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU SSIRMRCB 2016
11. AFFAIRES NOUVELLES
11.1 Côtes du fleuve
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2016

**RÉSOLUTION # 2017-02-40
adoption du procès-verbal – séance du 19 octobre 2016**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4.1 Suivi au procès-verbal

Facture à M. Martin Côté pour un brulage sans permis. Il n'y a pas eu de développements dans ce dossier à ce jour. Le sujet est reporté à une date ultérieure.

5. FINANCES – SSIRMRCB

5.1 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements pour la période du 13 octobre 2016 au 8 février 2017 s'élèvent à 23 649 \$ (entraide, TPS-TVQ, vente d'un camion, amendes pour alarme non-fondée). Les déboursés pour la même période s'élèvent à 223 674 \$ (salaires, téléphone, DAS, location pagettes, essence, entretien et réparation camions, déplacements, tests annuels camions, logiciels, frais de formation).

5.2 Modification du taux de location de caserne pour 2017

Une erreur de calcul concernant le taux de location de caserne s'est produite dans le budget. Le taux qui a été majoré est celui de 2015 au lieu du 2016. Cela apporte un déficit budgétaire de 2 281 \$.

**RÉSOLUTION # 2017-02-41
modification taux de location de caserne**

CONSIDÉRANT qu'une erreur a été faite dans le calcul du taux de location de caserne pour 2017;

CONSIDÉRANT que cela apporte un déficit dans le budget de 2 281 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER de prendre le 2 281 \$ dans le surplus budgétaire pour éponger le déficit dans le poste #02-223-00-511, *Location de caserne du SSIRMRCB*.

ADOPTÉE

5.3 Réalisation budget 2016

Le surplus réel pour 2016 est de 76 474 \$ au lieu du 40 273 \$ prévu. Cela s'explique par le fait d'un salaire en moins, des interventions en moins et une portion d'achat d'équipement qui n'a pas été faite.

6. CORRESPONDANCE

- 1) *Résolutions des municipalités pour appuyer la mise en commun de la sécurité civile :* M. Maurice Grimard demande s'il y a des développements de ce côté. M. Demers répond qu'il va traiter ce dossier en avril-mai. Étant donné qu'il n'y a pas d'obligation à ce jour en sécurité civile, il a priorisé les dossiers incendie et la rédaction du rapport annuel incendie.
- 3) *Invitation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec (CIUSSS-MCQ) à une rencontre régionale sur la gestion de risques en sécurité incendie.* Celle-ci aura lieu le 24 février de 9h30 à 16h à Trois-Rivières. La rencontre portera sur les résidences pour personnes âgées suite aux recommandations de Me Cyrille Delage. MM. Demers et Lemieux y assisteront.
- 4) *Lettre conjointe de MM. Parenteau et Fortin concernant la facture pour le brulage sans permis.* Ils offrent de payer le temps des pompiers soit 785 \$ au lieu du montant total

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

de la facture #201600042 qui s'élève à 1 402.76 \$.

**RÉSOLUTION # 2017-02-42
acceptation de la proposition de MM Marc Fortin et Réjean Parenteau pour la facture
201600042**

CONSIDÉRANT QUE MM. Marc Fortin et Réjean Parenteau ont fait une offre de régler le temps des pompiers qui représente 785 \$ mais non le temps des camions;

CONSIDÉRANT QUE le montant initial de la facture est de 1 402.76 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter l'offre de MM. Fortin et Parenteau pour le règlement de la facture #201600042 pour la somme de 785 \$.

ADOPTÉE

- 6) *Résolution #2017-02-013 de la municipalité de Lac Drolet – remerciements à MM. Guy St-Pierre, Sébastien Demers et Guy Lemieux pour la présentation de leur expérience de regroupement de plusieurs municipalités en un service de sécurité incendie régionalisé. Une lettre de remerciement sera acheminée à la municipalité de Lac Drolet pour le bel accueil.*

7. RAPPORT DU DIRECTEUR-ADJOINT

7.1 Suivi des interventions

Il y a eu 29 interventions pour la période du 13 octobre 2016 au 8 février 2017 :

- Le changement de protocole de déploiement pour les branches sur fils fonctionne bien.
- Une facture de la municipalité de Leclercville nous sera envoyée pour l'entraide sur feu de bâtiment agricole à Parisville. Les pompiers de ce service sont arrivés en premier sur les lieux.
- M. Simon Brunelle fait remarquer qu'il y a des feux de cheminées causés par un mauvais entretien. M. Demers explique que des conseils de ramonage sont donnés lors de ces interventions. La prévention demeure le meilleur moyen d'éviter ce genre d'interventions. M. Normand Gagnon demande si les pompiers peuvent démontrer que le feu a été causé par un mauvais entretien. M. Demers répond par l'affirmative et ajoute que cet aspect est vérifiable et vérifié à chaque intervention de ce type.

7.2 Tests de pompes annuels

Des demandes de prix pour essais annuels des camions ont été faites. Ce sera Aréo-Feu qui les fera cette année.

**RÉSOLUTION # 2017-02-43
essais annuels des camions**

CONSIDÉRANT les offres de prix reçues pour les essais annuels des camions;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aréo-Feu offre le meilleur prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES A VOTER QUE les tests annuels des camions 2017 soient effectués par la compagnie Aréo-Feu.

ADOPTÉE

7.3 Suivi et entretien des camions

- # 607 : Solidification du réservoir – les réparations sont faites et les autres camions ne semblent pas avoir besoin de solidifier le réservoir pour le moment;
- # 610 : Réparation pour fuite à la pompe;
- # 211 : Réparation du système de mousse;
- # 410 : Tests annuels et résultats.

**RÉSOLUTION # 2017-02-44
non-réparation et vente du camion-échelle**

CONSIDÉRANT QUE le test de performance annuel a été effectué sur le camion-échelle;

CONSIDÉRANT QUE des réparations majeures doivent être faites pour assurer la sécurité des pompiers;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations est d'environ 46 000 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES A VOTER QUE le camion-échelle ne soit pas réparé et soit mis en vente avec le rapport et la soumission des réparations à effectuer.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'acquéreur signera un document spécifiant qu'il a été informé des réparations à faire.

ADOPTÉE

7.4 Protocole d'entente pompier – achat de manteaux

RÉSOLUTION # 2016-02-45

achat de manteaux pour les pompiers selon les conditions prévues dans le protocole d'entente entre les pompiers et la MRC de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole d'entente entre les pompiers et la MRC de Bécancour, un manteau est fourni aux pompiers ayant 135 heures de pratiques dans les 5 dernières années, posséder 5 ans d'expérience et pompier niveau 3 ou plus selon le protocole;

CONSIDÉRANT QUE le manteau ne pourra être acheté par un pompier si les conditions du protocole ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 250 \$/manteau a été prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE le choix du manteau a été présenté et accepté par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour 30 manteaux est de 195 \$ plus taxes;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE 30 manteaux à l'effigie du SSIRMRCB soit achetés au montant de 195 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

7.5 Rencontre MRC du Granit

MM Guy St-Pierre, Guy Lemieux et Sébastien Demers ont été invités à rencontrer les élus de 7 municipalités de la MRC du Granit qui planifient de regrouper leurs services incendie. Lors de leur visite le 1^{er} février, 53 personnes étaient présentes afin d'assister à la présentation et poser les questions sur la façon de faire de la MRC de Bécancour lors de la régionalisation du SSIRMRCB. La rencontre fut très appréciée et une lettre de remerciement pour l'accueil reçu sera envoyée.

7.6 Point d'information-Mémo

M. Demers s'informe si le protocole d'appel aux maires fonctionne bien. Tout est en vigueur avec CAUCA. Certains maires demandent à recevoir un test afin de valider si tout fonctionne bien. M. Demers fera la demande dès le lendemain à CAUCA et il demande aux maires de confirmer la réception du test en appelant au bureau.

M. Demers explique que certains points d'informations seront envoyés par courriel afin de pas alourdir le conseil. Si certains points d'informations suscitent beaucoup de questions, ils seront discutés en séance du conseil.

8. RAPPORT DE L'AGENT EN PRÉVENTION INCENDIE

8.1 Mot de remerciement

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue à M. Guy Lemieux.

M. Lemieux remercie le conseil des maires de l'accueil et de la confiance accordée pour faire le travail en prévention au SSIRMRCB.

8.2 Suivi des visites de conseils municipaux

M. Lemieux a rencontré quelques conseils municipaux et il attend d'autres confirmations de dates pour quelques municipalités. Les rencontres peuvent se faire avant le conseil régulier et durent environ 45 minutes. Ces rencontres lui permettent de se présenter et de mieux connaître les élus. Ces échanges permettent aussi de connaître les activités qu'il y a tout au long de l'année dans les municipalités et de pouvoir planifier la présence du SSIRMRCB s'il y a lieu.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

8.3 Planification annuelle des tâches

M. Guy Lemieux informe le conseil qu'il a fait une planification annuelle des tâches demandées en prévention avec M. Sébastien Demers. Près de 60% de son horaire annuel est réservé à remplir le mandat et les obligations tels que : évacuations, plans d'interventions, actualisation des risques, camp 911. Cela est sans compter les demandes de citoyens, les permis de brulage, les interventions et les autres demandes quotidiennes/ponctuelles.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Conditions salariales pour l'agent en prévention incendie

**RÉSOLUTION # 2017-02-46
conditions salariales pour le poste d'agent en prévention incendie**

CONSIDÉRANT QUE pour le poste d'agent en prévention incendie, il n'y a pas de grille salariale rattachée à la fonction dans le manuel des employés de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Lemieux doit poursuivre sa formation de TPI et obtenir son diplôme d'études collégiales pour obtenir le titre de préventionniste;

CONSIDÉRANT QUE la formation de TPI implique des frais;

CONSIDÉRANT QUE des heures rémunérées peuvent être libérées, au besoin, pour cette formation;

CONSIDÉRANT QUE d'ici l'obtention du diplôme collégial comme préventionniste, M. Lemieux est rémunéré selon un taux horaire basé sur une évaluation de ses compétences présentées préalablement au conseil;

CONSIDÉRANT QUE même s'il n'y a pas de grille salariale pour le poste, toutes les autres dispositions du manuel des employés de la MRC de Bécancour s'appliquent;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Sébastien Demers pour établir le salaire pour 2017 et 2018;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Guy Lemieux soit rémunéré selon un taux horaire basé sur l'évaluation de ses compétences jusqu'à l'obtention du diplôme comme préventionniste, qu'un remboursement de 400 \$/session lui soit remis et que quelques heures soient libérées pour lui donner la possibilité de se rendre à ses cours les soirs de semaine.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE son horaire de travail soit établi à 35 heures/ semaine et que les dispositions du manuel des employés de la MRC de Bécancour s'appliquent.

ADOPTÉE

9.2 Démission de pompiers

2 pompiers attachés à la caserne de Sainte-Sophie-de-Lévrard ont démissionné depuis le début de l'année. Une lettre de remerciements leur a été acheminée. La raison invoquée est le manque de temps. Il sera possible pour eux de réintégrer le service si leur situation change.

9.3 Pratiques annuelles des pompiers

M. Demers informe le conseil des maires que tous les pompiers n'ayant pas fait au minimum 75% des heures de pratiques annuelles en 2016 seront rencontrés, en présence des officiers de caserne, et devront corriger la situation. Le SSIRMRCB doit maintenir les compétences, c'est une obligation, les officiers et le directeur sont imputables. Pour les pompiers à temps partiel avec des réalités de contraintes familiales et des obligations de travail, il peut être difficile de trouver le temps. Malgré cela, il faut trouver le moyen de les garder motivés.

9.4 Entretien des casernes – modification de la structure des entretiens

Suite à la séance de travail tenue avant la séance publique, M. Sébastien Demers fait état de la problématique relative à l'entretien de certaines casernes, véhicules et équipements.

Il mentionne qu'une procédure sera mise à l'essai (période de 6 à 12 mois) pour régler cette problématique. Un pompier se verra attribuer 12 heures/2 semaines au tarif « entretien » pour ce faire. Le but de cette démarche est d'uniformiser et de permettre un meilleur suivi des entretiens.

10. PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU SSIRMRCB 2016

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

M. Demers explique que 100% des objectifs du schéma de couverture incendie ont été atteints. Il informe qu'il va présenter, le 8 mars prochain, le rapport annuel qui regroupe toutes les municipalités et la ville de Bécancour. Le sommaire des commentaires régionaux sera aussi présenté à ce moment.

**RÉSOLUTION # 2017-02-47
acceptation du rapport d'activité annuel du SSIRMRCB 2016**

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activité annuel de 2016 du SSIRMRCB a été présenté au conseil des maires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit être remis à M. Sébastien Demers, coordonnateur incendie de la MRC de Bécancour, pour que ce dernier le transmette au ministère de la Sécurité publique;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le rapport d'activité annuel 2016 du SSIRMRCB soit adopté et remis au coordonnateur afin que celui-ci puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique tel que stipulé selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Côtes du fleuve

M. Yves Tousignant s'informe de l'avancement de la démarche pour l'acquisition d'un camion et d'une pompe haute-pression. M. Sébastien Demers répond que des fournisseurs ont été contactés et qu'un dossier complet sera présenté en avril. Il a aussi eu un contact pour monter un devis en bonne et due forme.

M. Mario Lyonnais informe les membres du conseil que la municipalité de Saint-Raymond-de-Portneuf s'est équipée d'une pompe haute-pression, qu'il serait intéressant de contacter ses dirigeants et de voir s'il est possible de leur rendre visite.

M. Simon Brunelle demande s'il est possible d'obtenir une subvention pour l'achat d'équipement. Malheureusement le programme PCPC n'existe plus et le FNI ne s'applique pas. M. Demers s'est informé au MAMOT et il n'y a aucun programme à ce jour. Il faut voir du côté du FAC. M. Demers dit qu'il va explorer les possibilités de demander au fournisseur d'accorder un rabais et de faire de la publicité pour l'entreprise en contrepartie.

M. Jean-Louis Bélisle s'informe à savoir s'il y a des développements pour intégrer la municipalité de Saint-Sylvere avec le SSIRMRCB. M. Guy St-Pierre dit que nous avons un règlement pour l'ajout d'une municipalité et que si la municipalité de Saint-Sylvere souhaite se joindre au SSIRMRCB, le conseil des maires est ouvert à la discussion.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2017-02-48
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h45).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier